

Personnes présentes	Municipalité	Martres : M. Audebert, Mme Datario, Mme Masson Varennes : M. Michel Surat : Mme Duval
	Enseignants	Mme Dizière, Mme Hermille, Mme Ortéga, Mme Plane, Mme Rosseel, Mme Vanson
	Représentants des parents d'élèves	Mme Ajasse Marjorie, Mme Audebert Alexandra, Mme Blanchon Tatiana, Mme Righi Camille, Mme Taragnat Elodie
	DDEN	M. Curé
	RASED	Mme Magne Fabienne
Personnes excusées		Mme Sancier (IEN)

1- Accueil et présentation du Conseil d'école : sa composition, ses attributions :

Un petit rappel concernant le Conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des représentants des trois municipalités (le maire ou son représentant et le conseiller municipal en charge des affaires scolaires), de l'équipe éducative et des représentants des parents d'élèves. Sont également invités le Délégué Départemental et le personnel communal travaillant à l'école.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Pour cela, le rôle des représentants est de collecter les questions ou propositions des parents pour les transmettre à la directrice, **quinze jours avant la tenue du conseil** afin que celles-ci soient éventuellement inscrites à l'ordre du jour. Ces questions doivent avoir pour objet **le fonctionnement général de l'école** et non pas des demandes individuelles.

Nous souhaitons la bienvenue aux représentants des parents d'élèves élus le 08 octobre avec 35% de participation : Mme Ajasse Marjorie (représentante), Mme Audebert Alexandra, Mme Blanchon Tatiana, Mme Righi Camille, Mme Taragnat Elodie et Mme Hagenauer Emile (suppléante).

Le deuxième conseil d'école aura lieu lundi 14/03/2022, le troisième lundi 20/06/2022, à 18h.

2 – Présentation du RASED

Mme Fabienne Magne présente le RASED (réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté). 3 personnes constituent ce réseau d'aide spécialisée.

- 1 enseignante spécialisée à dominante pédagogique, qui intervient sur des difficultés ponctuelles, sur des notions de classe, si les aides mises en place sur le temps de classe n'ont pas fonctionné. C'est Fabienne Magne.
- 1 enseignante spécialisée à dominante relationnelle, qui travaille avec l'élève sur les attentes à l'école, la relation aux adultes, avec les autres enfants. L'intervention est individuelle. C'est Marie-Thérèse Coquart.
- 1 psychologue de l'éducation nationale, qui observe les blocages, fait des bilans, cherche à comprendre d'où viennent les difficultés. C'est Hélène Villet.

Mme Magne remercie la commune qui finance une partie du RASED. Le RASED peut ainsi acheter du matériel pour intervenir auprès des élèves.

Mme Blanchon demande si les parents peuvent faire appel au RASED. La réponse est affirmative.

3- Présentation de la fonction du Délégué Départemental de l'Education Nationale

C'est une fonction officielle. Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, appelés DDEN sont des bénévoles partenaires de l'école publique nommés officiellement par le DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale). Les DDEN veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant ; à l'école et autour de l'école. Ils sont membres de droit du conseil d'école et possèdent donc le droit de vote. Ils sont à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité et les services académiques.

Ils exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de propositions sur les points suivants :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement (visite annuelle et rapport) ;
- Sécurité dans et autour de l'école ;
- Surveillance des effectifs ;

Rentrée 2022	18	17	13	12	12	13	11	10	106
--------------	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Madame Ajasse demande comment une famille de Pessat peut scolariser son enfant à l'école des Martres, quand les dérogations peuvent se faire.

La directrice répond qu'il faut le faire dès maintenant auprès de la mairie concernée (Pessat Villeneuve) et donner la réponse à la mairie des Martres.

Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe dans un registre.

Il faut noter que l'école n'est pas touchée par des problèmes d'absentéisme, si ce n'est à constater un taux d'absence en juin plus élevé que le reste de l'année souvent pour convenances personnelles, comme les autres années.

2020/2021	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	%
PS/MS	14,48	15,00	16,00	16,10	13,47	22,60	13,57	8,00	11,29	18,48	14,90
MS/GS	2,40	3,40	2,30	1,80	3,50	8,10	4,10	2,20	3,40	8,40	3,96
CP/CE1	0,98	2,62	2,81	1,66	2,84	15,90	1,47	2,48	3,57	5,00	3,93
CE2/CM1	1,14	1,11	3,60	0,76	1,66	1,47	3,11	1,47	2,00	1,56	1,79
CM2	3,20	1,80	3,40	0,00	2,00	3,60	1,20	2,00	0,20	2,80	2,02
%	4,44	4,79	5,62	4,06	4,69	10,33	4,69	3,23	4,09	7,25	

Le mois de février est souvent le mois des maladies virales. Là c'était plutôt certaines familles craintives qui avaient souhaité ne pas scolariser leur enfant du fait que la maitresse avait contracté le covid.

6- Sécurité :

Exercice « Incendie »

L'exercice a eu lieu lundi 4 octobre, les élèves ont été informés.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a été mis à jour (nouvel effectif, nouveaux personnels) et il est hébergé sur une plateforme sécurisée de l'Education nationale. Chaque enseignante a un rôle à jouer en cas de problème, et l'équipe révisé tous les ans en début d'année ses responsabilités. Les informations sont affichées dans les classes.

Nous ferons un exercice de type « séisme » puisque c'est le risque identifié pour la commune des Martres.

7- Moyens alloués à l'école pour fonctionner :

*Le **budget municipal** est de 45€ par élève ;

*La **coopérative scolaire**, quant à elle, bénéficie d'une subvention municipale de 100€ de la part de la commune des Martres-sur-Morge et de dons des familles volontaires. Cette coopérative a pour but d'aider à financer des activités purement scolaires.

La coopérative laisse apparaître un solde positif de 3702,47 € au 31/08/2021.

Les dons des parents pour cette rentrée s'élèvent à 730€ cette année.

* **L'A.P.E.M**, par toutes les manifestations qu'elle organise durant l'année nous permet d'organiser des sorties scolaires sans demander de participation financière aux familles et nous suit dans nos projets ponctuels selon les besoins.

* L'école participe à un projet de recyclage (cartouches d'encre / téléphones portables). Cela revient à une rentrée de 70€ par an en moyenne pour la coopérative scolaire.

Nous avons depuis la rentrée un emploi civique : Cassiopée Lucchini, dont la fonction principale est d'aider dans les classes maternelles. Elle a également quelques tâches administratives d'aide à la direction. C'est un contrat de 24h hebdomadaire.

Deux AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sont présentes sur notre école cette année : Mmes Pascaline Delluc, présente depuis la rentrée 2018 et Jocelyne Dreano,

présente depuis la rentrée 2020.

8- Pédagogie :

Les évaluations nationales CP-CE1 de septembre 2021

Les évaluations nationales se sont déroulées du 13 au 17 septembre. Elles s'adressaient à tous les élèves de CP et de CE1 dans le but d'identifier les besoins de nos élèves en français et en mathématiques.

Le livret d'évaluation se composait de 5 séquences : 3 en français (dont une en lecture oralisée) et 2 en mathématiques.

Ces évaluations ont mis en évidence les besoins de nos élèves et n'ont fait que confirmer des constats que nous avons faits en classe depuis la rentrée.

Cependant, il est parfois difficile d'interpréter certains résultats car quelques exercices étaient longs et au moment de la correction nous nous sommes aperçues que des élèves avaient sauté des pages alors qu'ils semblaient en réussite.

D'autre part, certains énoncés ne sont pas conformes aux énoncés utilisés en classe. Ainsi les élèves se sont trouvés en difficultés voire en échec.

En revanche, ces évaluations ont montré une légère amélioration en résolution de problèmes.

De plus, elles ont mis en évidence des besoins individuels, spécifiques à chaque élève que nous allons travailler en classe et en APC notamment en lecture oralisée.

Les parents ont tous été informés des résultats de leur enfant.

L'anglais :

Les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 bénéficient d'un cours d'anglais de 40 min par semaine en visioconférence avec un professeur des écoles détaché pour cet enseignement, qui est de très grande qualité. Ils ont aussi des petites séances avec leur maitresse sur les autres jours de la semaine (3 x 15 min). Les CM ont anglais avec leur maitresse.

Sport :

Nous conservons notre intervenante de sport, Sabine Passelaigue. Elle intervient dans les classes à partir du CP.

Le fait d'être en service commun sur RLV nous permet de bénéficier de transports en car gratuits et des différents complexes sportifs sur la communauté de communes. Ainsi, les classes des CE1-CE2 et CM1-CM2 ont pu se rendre sur cette première période à la salle des archers de Riom et bénéficier d'une structure de qualité, avec de nombreuses cibles.

Ce service commun a un coût pour la mairie. Pour le sport, cela représente environ 7000€. Nous bénéficions également de la piscine.

L'activité « **piscine** » est reconduite pour les élèves du CP au au CE2 les mardis matins du 09/11 au 04/01 pour 7 séances. Pour les CM, ce sera sur 4 séances du 30/11 au 04/01, en raison des travaux en fin d'année scolaire, la piscine a dû réorganiser son accueil des classes, ce qui fait que des collégiens seront présents sur les 3 premières séances, rendant impossible l'accueil des CM.

Musique :

Nous bénéficions de l'intervention d'un professeur de musique, Pascale HOTIER, pour les élèves de l'école. Les créneaux sont répartis sur le vendredi matin et sur l'année, afin que tous les élèves bénéficient de cette intervention. Seuls les CP-CE1 ont éducation musicale toute l'année.

Ce service commun a un coût également pour la commune de 14 000 € environ.

Projet d'école : Le projet a été validé par l'équipe de circonscription et présenté en conseil d'école du 14 juin 2021 qui est encore en ligne sur le site de l'école.

L'école a un thème fédérateur cette année qui est l'Europe (ouverture culturelle) essentiellement

l'Angleterre.

Remarques diverses :

L'école avait constitué un dossier pour une demande de subvention d'équipement numérique. La classe des CM1-CM2 a donc un TBI (tableau blanc interactif) depuis la rentrée, donc les 3 classes élémentaires bénéficient maintenant d'un TBI. La subvention allouée a permis également d'équiper l'école de 16 tablettes. L'école remercie la mairie d'avoir soutenu le projet de subvention et d'avoir participé financièrement à cet équipement pour compléter la subvention. Le vidéoprojecteur qui était dans la classe des CM ira en maternelle dans la classe des PS-MS prochainement.

Les CM ont cette année un langage très familier voire vulgaire dans la cour. Les grossièretés sont récurrentes et il y a un phénomène d'imitation de la part des petits. L'emploi civique a été victime de propos irrespectueux.

Et récemment ils avaient des jeux violents inspirés d'une série actuelle à succès. Le service de surveillance de cour a été réorganisé pour qu'il y ait un adulte au plus près de ces jeunes pendant les récréations, des discussions en classe entre la maîtresse et les élèves ont été nécessaires à plusieurs reprises et un mot aux parents a été collé dans les cahiers de liaison. Il est important d'en parler aujourd'hui. Notre IEN a été informée.

Que faut-il faire ? Communication par mail pour informer les parents + utilisation d'une fiche de comportement ?

Une intervention dans les classes serait-elle envisageable ?

Ne faudrait-il pas les séparer pendant les récréations ? Les CM sont déjà séparés.

Les représentants de parents d'élèves interviennent.

Mme Blanchon : Ne faudrait-il pas exclure les enfants ? L'équipe explique que nous n'excluons pas un enfant de l'école facilement.

M. Audebert : Il faudrait mettre des choses en œuvre pour lutter contre ce fléau.

Un débat s'engage. Nous restons démunis sur des solutions. Les maîtresses précisent que leur rôle est d'instruire et non d'éduquer, même si elles veillent à l'application et au respect des valeurs éducatives. La directrice a réorganisé les surveillances de cour pour qu'il y ait du personnel dans les différentes cours au plus près des élèves et les CM doivent se mettre systématiquement en rang à chaque passage entre cour et classe et inversement, de manière à les canaliser et à les encadrer du mieux que l'on peut, ce qui a commencé à porter ses fruits d'ailleurs.

Le débat se termine par l'action suivante : la mise en place d'une réunion avec tous les parents des CM, mardi 9 novembre de 19h à 20h, avec la mairie, le personnel du périscolaire et le DDEN, sans les enfants afin d'expliquer clairement aux familles comment se comportent les enfants à l'école, citer clairement les propos qu'ils ont énoncé et convenir ensemble des remontées d'informations aux familles et d'éventuelles sanctions. Une solution est proposée aux familles pour garder leurs enfants en cas de besoin.

Fin du conseil : 19 h 30

Mme DIZERE, directrice,

Mmes Hermille et Ortéga ..., secrétaires,

